

Avant-dernière version de la notice "Etat-nation" publiée en 2018 dans le *dictionnaire de la régionalisation du monde* dirigé par Yann Richard et Nora Mareï aux éditions Atlande.

Auteur : S. Kahn

L'Etat-nation est devenu la norme, le référent, la grille à l'aune de laquelle caractériser tout Etat contemporain et même toute entité territoriale actuelle.

L'Etat-nation est un territoire précisément borné et délimité par des frontières. A ce territoire correspond d'une part une population constituée en communauté nationale dont l'Etat codifie les critères, et qui lui est attachée, physiquement et imaginativement, et d'autre part un appareil d'Etat dont la souveraineté s'exerce pleinement et légitimement à l'intérieur des dites frontières qui le séparent des Etats voisins. Au nom de la communauté nationale, cet Etat y quadrille le territoire, y contrôle la population qui y vit et les richesses qui y sont produites. Dans l'Etat-nation la souveraineté du peuple et la citoyenneté passent par la constitution du peuple souverain en communauté nationale.

L'Etat-nation comme phénomène et les Etats-nations comme réalités se sont très bien accommodés de l'internationalisation du monde : la communauté internationale est un théâtre dont les acteurs sont des Etats nationaux, et dont tout acte est fondé par principe sur le respect de la souveraineté territoriale de chacun.

Bien que la régionalisation du monde soit une conséquence et une manifestation de cette internationalisation, elle est pour les Etats-nations un défi bien plus conséquent. En effet, toutes les régionalisations ont en commun de postuler la recherche de l'institutionnalisation d'une solidarité, d'une interdépendance ou d'une union déjà là spatialement et géographiquement. Alors que l'internationalisation organise des relations entre des territoires institués, spécifiés et reconnus qu'elle conforte comme acteurs, la régionalisation pousse les territoires institués à épouser les logiques d'interdépendance spatialement à l'oeuvre. On pourrait dire que la régionalisation est porteuse d'une dynamique de spatialisation des territoires étatiques, en même temps qu'elle met en oeuvre une logique de territorialisation souple d'espaces dont les dynamiques sociales, économiques et culturelles sont indifférentes aux logiques étatiques dont les frontières sont le signe le plus tangible.

Mais alors, la territorialisation à l'oeuvre dans l'intégration régionale se fait nécessairement au prix d'un remaniement de la territorialité des Etats-nations qui la composent. Même dans la forme la plus élémentaire et la plus banale d'intégration régionale, à savoir la zone de libre échange, il y a changement de statut de la frontière comme phénomène et du fonctionnement des frontières matérielles comme réalités. La zone de libre-échange ne supprime pas les postes frontières ni les files d'attente à la douane pour passer d'un pays à l'autre, mais elle mutualise pour partie les biens fabriqués et produits et les procédures de part et d'autre de la frontière : dans une

zone de libre échange, pour le consommateur qui est aussi un ressortissant, une voiture ou un téléviseur du pays partenaire n'est déjà plus un produit venu de l'étranger.

D'une façon ou d'une autre, toutes les formes d'intégrations régionales instituées supposent que les représentants de chaque Etat-membre acceptent que l'organisation de leur propre territoire fasse l'objet d'une délibération et d'une décision prises avec les autres Etats-membres - ne serait-ce, *a minima*, que les flux et la circulation de marchandises sans droit de douane à l'égal des biens fabriqués à l'intérieur de ses propres frontières. De fait, toute organisation régionale institue un secrétariat commun chargé de veiller à ce que chacun des Etats-membres mettent en oeuvre les décisions et les engagements pris ensemble. Le plus souvent, il y a même une juridiction régionale compétente dans le ou les registres mis en commun dans la régionalisation.

Le territoire de l'Etat-nation est ainsi nécessairement relativisé par l'intégration régionale. Il perd son statut de sanctuaire et son caractère sacré ; la frontière, d'enveloppe, devient interface ; les minorités migrantes en provenance des autres Etats-membres ne peuvent plus être désignées par l'Etat comme étrangères à la nation - quand c'est le cas, la cohérence oblige à se retirer de l'union régionale, ou à la dénoncer ; ce qui en retour, provoque de très forts débats sur la densité (et la défense) des solidarités humaines et matérielles d'ores et déjà tissées dans l'espace nouveau qu'a contribué à favoriser l'institutionnalisation d'un territoire régional composé des territoires étatiques. C'est ce que donne à voir le *Brexit* (une majorité d'électeurs britanniques se sont prononcés pour la sortie de l'UE, au grand dam de la minorité dont une partie est prête à faire sécession pour rester partie intégrante du territoire de l'UE) comme l'élection de Donald Trump à la présidence des USA (dont le programme comporte la remise en cause de l'Alena et l'expulsion de plusieurs de *latinos* que les édiles de grandes cités déclarent en réaction inexpulsables depuis leur territoire métropolitain).

C'est qu'aucun Etat-nation ne sort indemne d'une intégration régionale, qu'elle qu'en soit le degré. Tel un métamorphisme, la seconde modifie et transforme le premier. Le territoire national est laïcisé, puisque le territoire des autres Etats-membres est mis sur un plan équivalent, et qu'il ne saurait en aucun cas être un objet de conquête ou duquel se séparer et se couper. La nation qui lui est attachée et qu'il constitue ne peut plus être au sommet d'une hiérarchie dont les nations des autres Etats-membres ont pu précédemment être considérées comme de moindre qualité.

Dès lors, on comprend que l'intégration régionale ne joue pas contre l'Etat-nation mais contre l'instrumentalisation de son territoire par les fabricants de nationalisme. Elle est au contraire ce qui permet aux Etats-nations de pacifier leurs relations, de

spatialiser leur territoire, d'intégrer un jeu d'échelle et, par conséquent, de mieux tirer leur épingle du jeu de la mondialisation ou d'être moins déstabilisés par celle-ci.